

## Demande d'affectation prioritaire au titre du handicap

☞ Cette fiche concerne les agents sollicitant une demande d'affectation prioritaire en raison :

- de leur reconnaissance de travailleur handicapé,
- du handicap de leur conjoint,
- du handicap ou de la maladie exigeant un suivi médical particulier d'un enfant

☞ Consulter la [fiche d'information](#) sur cette demande prioritaire

NUMEN : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél / mél : .....

**Situation familiale** :  Célibataire  Marié  Vie maritale  PACS  Séparé  Divorcé  Veuf(ve)

Nombre d'enfants mineurs à charge : .....

**Position actuelle** :  Activité  Détachement  Disponibilité  Congé parental  Autre situation

**Corps / grade / discipline ou spécialité** : .....

**Situation professionnelle** :

Titulaire du poste :

☞ Etablissement à titre définitif 2024-2025 : .....

Affecté(e) à titre provisoire :  Etablissement  Zone de remplacement

☞ Etablissement d'exercice à titre provisoire 2024-2025 : .....

Stagiaire :

☞ Etablissement d'exercice à titre provisoire 2024-2025 : .....

**Situation professionnelle du conjoint** :  Activité professionnelle  Demandeur d'emploi

Département et/ou commune d'exercice : .....

**Partie réservée à la commission médicale – AVIS :**

FAVORABLE

NON PRIORITAIRE

Date et signature du SMS : .....

Cette partie sera remplie lors de la commission médicale et transmise à la DPE pour calcul du barème

☞ Fiche à joindre au dossier à renvoyer au plus tard le **mercredi 27 novembre 2024** par **courrier postal uniquement en recommandé avec accusé de réception** au Rectorat de Grenoble, Service médical et social – 7 place Bir-Hakeim, CS 81065 - 38021 Grenoble cedex 1

☞ **Composition du dossier** :

- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de l'agent, de son conjoint et/ou de l'enfant handicapés ;

S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave :

- Toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu spécialisé.